

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Délibération : **N° 2018-03- 34**
 OBJET : **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) -
 MEDIATHEQUE - ANNEE 2018**
 Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2018 03 29 -
 Annexe 08 DETR 2018 -
 Plan de financement
 aménagement
 Médiathèque.pdf

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Aurora ROOKE donne pouvoir à Mickaël MENDES, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Hélène JALIN

Rapporteur : Catherine CADOU

Annule et remplace la délibération 2018-01-05.

Par courrier du 13 décembre 2017, Madame la Préfète de Loire-Atlantique nous informait, en application de l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code général des collectivités territoriales, des modalités de demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (D.E.T.R.).

Cette dotation a vocation à participer au financement de projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural et/ou la réalisation d'investissements dans le domaine économique, social, environnemental et touristique.

La commission d'élus consultée sur l'emploi des crédits de la DETR s'est réunie le 24 novembre 2017. A la suite de cette réunion, les catégories d'opérations prioritaires subventionnables en 2018 ont été déterminées ainsi que le taux de subvention applicables à chacune d'entre elles.

Les bâtiments publics dont les équipements culturels font partie des projets subventionnables. Le montant maximal de la subvention est de 1 M€ avec un maximum de 35 % du montant des travaux HT.

Conformément à la liste des communes pouvant bénéficier de la DETR, la commune de Treillières y est éligible.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180326-2018-03-034-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2018
 Date de réception préfecture : 03/04/2018

Un seul dossier pouvant être déposé auprès des services de la préfecture pour cette dotation, il est proposé de présenter, au titre de la DETR 2018, le projet d'aménagement de la médiathèque, nouvel équipement situé en plein cœur du nouveau quartier intergénérationnel visant à faire de cet espace de 820 m2 une véritable maison de service public culturel.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE SOLLICITER une subvention de 245 000 € auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 conformément au plan de financement joint ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mars 2018

Le Maire,
Alain ROYER.

